

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 28 juin, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M^{me} PERRONIN Maryse (procuration donnée à M^{me} HILLERE Maryvonne) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Était absent :

M. RAVET Serge

M^{me} Pascale JEAN a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-03-36 : CONTRAT AVEC ALCOME POUR LA RÉDUCTION DES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

Après avoir rappelé que la Commune de Saint-Eloy-les-Mines dispose de la compétence de nettoyage des voiries et qu'à ce titre elle assure le nettoyage des mégots de cigarette jetés de manière inappropriée dans l'espace public, et après avoir présenté le projet de la Commune de réduire la présence des mégots dans l'espace public avec notamment une action-phare d'installation de cendriers pédagogiques dans plusieurs lieux stratégiques de la commune, Monsieur le Maire présente les missions de l'éco-organisme ALCOME, agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet

2021, qui propose de contractualiser avec les collectivités territoriales disposant de la compétence nettoyage des voiries afin de les accompagner dans la réduction des mégots dans les espaces publics, notamment par la mise à disposition de cendriers et par un soutien financier annuel (barème de 0,50€/habitant/an pour les villes de moins de 5 000 habitants).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature du contrat-type entre la Ville de Saint-Eloy-les-Mines et ALCOME pour la durée de l'agrément d'ALCOME. Le projet de contrat a été transmis aux Conseillers municipaux avec leur convocation.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

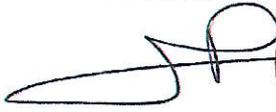
Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la signature du contrat-type entre la Ville de Saint-Eloy-les-Mines et ALCOME pour la durée de l'agrément d'ALCOME
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le contrat et tout document afférent à ce sujet

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,

Anthony Palermo

